

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00327

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – ARENA SAINT-ETIENNE METROPOLE –
AIDE AU FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE LA WIFI POUR LE CLUB
DE BASKET SAINT-CHAMOND VALLEE DU GIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220032710

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – ARENA SAINT-ETIENNE METROPOLE – AIDE AU FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE LA WIFI POUR LE CLUB DE BASKET SAINT-CHAMOND VALLEE DU GIER

Le 15 avril 2022, le chantier de l'Arena Saint-Etienne Métropole a été réceptionné. Cet équipement Indoor d'intérêt Métropolitain est mis à disposition de l'équipe Saint-Chamond Basket Vallée du Gier Pro par le biais d'une convention de mise à disposition afin de répondre aux enjeux de développement économique du club mais aussi afin de renforcer l'attractivité de la Métropole. Les locaux sont mis à disposition du club Saint-Chamond Basket Vallée Du Gier depuis le 1^{er} juillet 2022.

Afin de faciliter le développement et l'attractivité du club mais aussi faciliter la connexion aux moyens de communication modernes dans le nouvel équipement, il a été convenu et réalisé dans le cadre des travaux, la mise à disposition au Saint-Chamond Basket Vallée du Gier d'aménagements permettant l'installation et la diffusion de la WIFI pour le public mais aussi pour les besoins propres du club. Afin de répondre exactement aux besoins du club dans le cadre de l'organisation de ses compétitions officielles d'une part, et d'autre part afin de répondre à ses enjeux en terme de marketing issu de sa politique interne de développement, il a été convenu que le club assurerait la mise en place et la gestion complète des installations actives (acquisition des bornes WIFI, abonnements, raccordement réseau...).

La Métropole décide d'accompagner le club pour l'acquisition des bornes WIFI sur la base des devis transmis par SCBVG pro. Une participation financière maximum de 100 000 € HT peut lui être attribuée pour la réalisation de ces aménagements.

Une convention attributive de subvention sera contractualisée avec le club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. Elle précisera notamment les conditions de versement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 100 000 € (selon les critères définis dans la convention correspondante) au club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier pour le financement de l'installation de la wifi dans l'Arena Saint-Etienne Métropole de Saint-Chamond et approuve la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en AREN/20421/ARENA.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU